



Créatrice de valeurs, notre Expertise au service de vos projets

SOGETI
INGENIERIE

Infra

Maitre d'ouvrage :



Ville de
Beuzeville

Place Général de Gaulle
27210 Beuzeville

Elaboration du zonage d'assainissement collectif sur la commune de Beuzeville

RESUME NON TECHNIQUE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Indice	Nombre de pages du document	Objet de l'indice	Date	Rédigé par	Vérifié par
1	14	Création	26/03/2024	M. EVRARD	Michel GASNIER
<i>Référence SOGETI : \\Ifs-fichiers\ifs_sogeti\Affaires\FR\EURE\I230042\TECHNIQUE\01 - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE\0 - Originaux\Beuz_ZonageAss_Rapport Environnemental_Résumé_26032024.docx</i>					

SOGETI INGENIERIE INFRA

Agence Ouest : 7 rue Charles Sauria 14123 IFS - Tél : 02.31.95.21.00 - ouest-caen@sogeti-ingenierie.fr

Siège social : 387, rue des Champs B.P. N° 509 - 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex - Tél : 02.35.59.49.39 - Fax : 02.35.59.84.94

Autres sites : PARIS – LILLE – REIMS – BEAUVAIS

SOMMAIRE

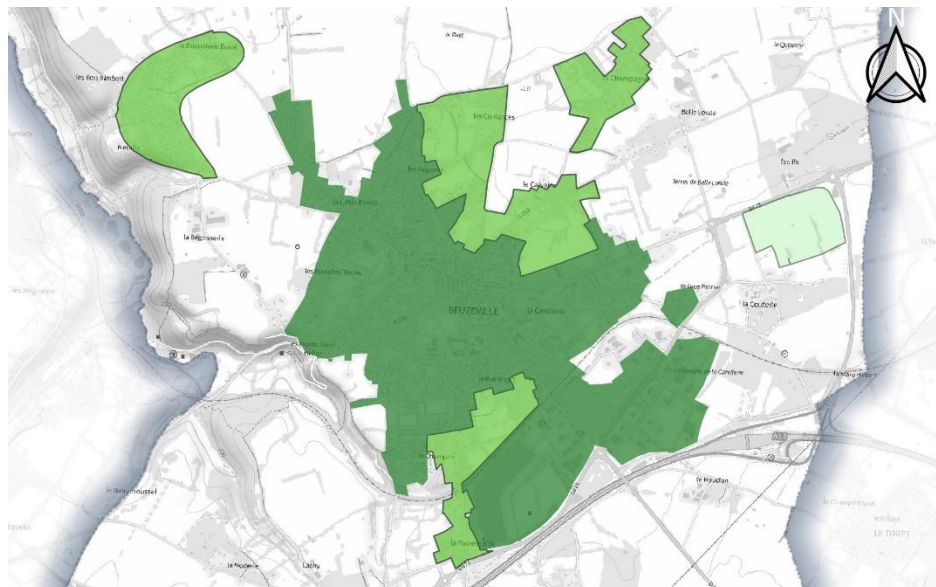
1	PRESENTATION GENERALE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	4
1.1	ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE.....	5
1.2	LE ZONAGE ACTUEL.....	6
1.3	OBJECTIFS DU NOUVEAU ZONAGE.....	6
1.4	ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS, SCHEMAS PROGRAMMES OU DOCUMENTS DE PLANIFICATION	6
2	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	7
3	SOLUTIONS DE SUBSTITUTION PERMETTANT DE REpondre AUX OBJECTIFS DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	10
4	MOTIFS POUR LESQUELS LE ZONAGE A ETE RETENU	10
5	EFFETS NOTABLES PROBABLES SUR L'ENVIRONNEMENT	13
6	MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION	14
7	SUIVI DES EFFETS DU ZONAGE.....	14
8	AVIS EMIS PAR L'ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE.....	14

1 Présentation générale du zonage d'assainissement

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Beuzeville, doit délimiter

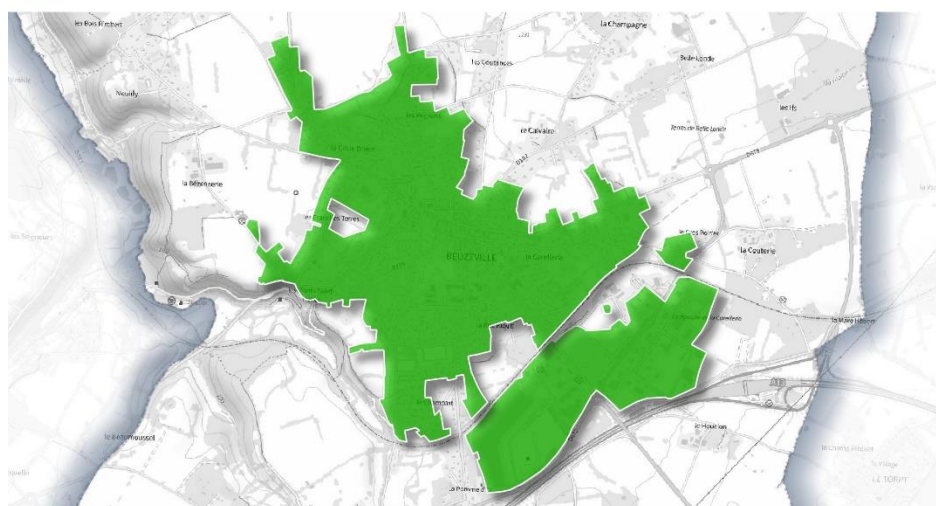
- **Les zones d'assainissement collectif (AC)** : les zones dans lesquelles elle est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
- **Les zones d'assainissement non-collectif (ANC)** : Zone où l'assainissement doit se faire de façon autonome.

Le présent rapport constitue le **Rapport Environnemental** du zonage, requis car le zonage est soumis à Evaluation Environnementale.



Zonages d'assainissement du PLU 2018

- Zones où l'assainissement collectif existe
- Zones où l'assainissement collectif est prévu à terme (SDA en vigueur)
- Zones où l'assainissement collectif est prévu à terme (SDA en cours de révision)



Révision du zonage d'assainissement (2024)

- Zones d'assainissement collectif (AC)

1.1 ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

Sur la commune de Beuzeville, l'assainissement collectif relève de la compétence de la commune. L'assainissement non collectif relève de la compétence du SPANC1 de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur et de Beuzeville (« CCPHB »).

Assainissement non collectif (ANC)

Le SPANC agit sur tout le territoire de la communauté de communes. Sur la commune de Beuzeville, 588 installations individuelles sont concernées (en 2022).

Assainissement collectif (AC)

La collecte des eaux usées est assurée par un réseau d'environ 26 km de longueur comportant 8 postes de refoulement. Le réseau possède un point de déversement d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel (un trop-plein de poste) qui va être supprimé.

La station de traitement des eaux usées se trouve à l'écart du bourg, dans la vallée de la Morelle. Construite en 2005 elle a une capacité de traitement de 4000 Equivalents Habitants.

Cette station d'épuration a atteint la limite de sa capacité de traitement, bloquant les possibilités d'urbanisation. En outre, le réseau de collecte étant dégradé par endroits, les intrusions d'eaux de pluie limitent d'autant plus la capacité de traitement.

Des travaux sont envisagés sur le réseau ainsi que pour réhabiliter la station et étendre la capacité de traitement à 9000 Equivalents Habitants. Les performances de traitement seront également améliorées.

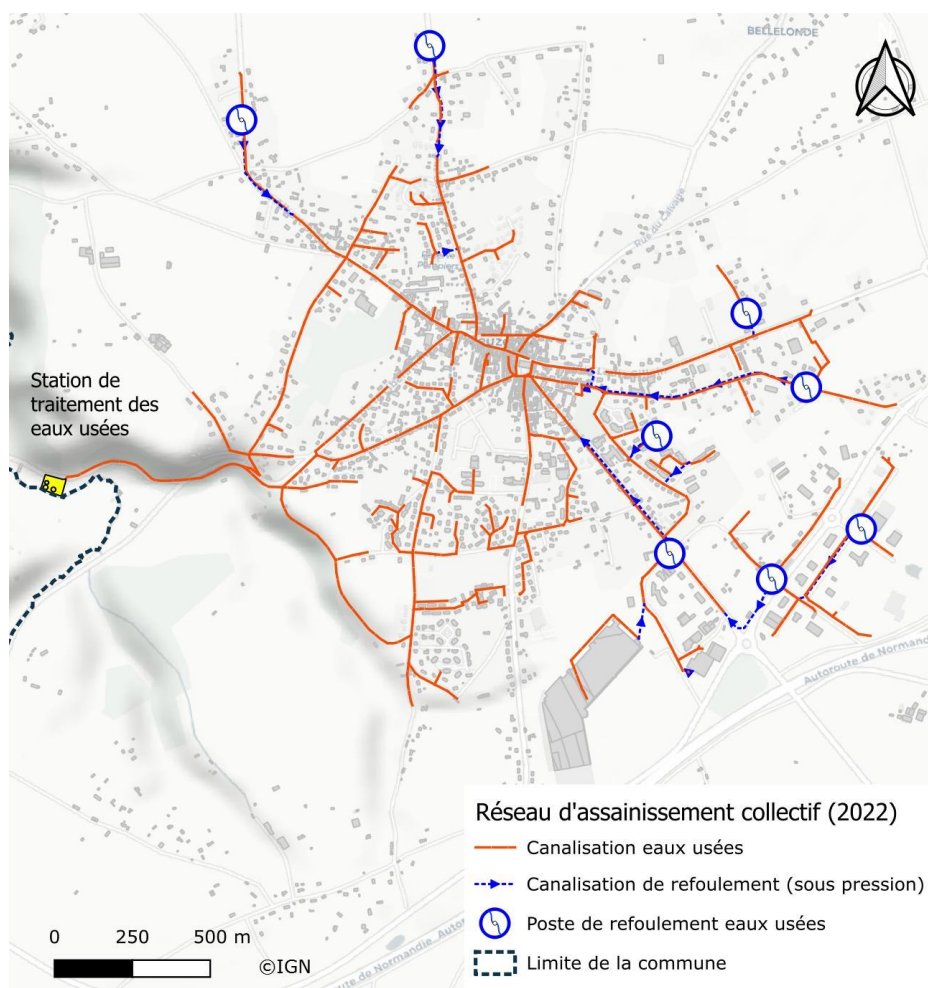


Figure 1 : Le réseau d'assainissement collectif de Beuzeville

¹ Service Public d'Assainissement Non Collectif

1.2 LE ZONAGE ACTUEL

La commune de Beuzeville dispose d'un plan de zonage adopté en 2000 qui devient obsolète.

Dans son Plan Local d'Urbanisme (approbation en 2018) la commune dispose d'une annexe cartographique : Pièce n°7 « Interface entre le plan de zonage et le zonage d'assainissement », mais cette pièce doit être clarifiée.

C'est pourquoi, la commune propose un nouveau plan de zonage actualisé en 2023.

1.3 OBJECTIFS DU NOUVEAU ZONAGE

L'objectif du nouveau plan de zonage d'assainissement est d'une part de régulariser la situation des logements raccordés à l'assainissement collectif mais non inclus dans le zonage, et d'autre part de limiter les extensions du réseau d'assainissement car la station d'épuration rencontre actuellement des problèmes de saturation.

1.4 ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS, SCHÉMAS PROGRAMMES OU DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le zonage d'assainissement est une pièce annexée au Plan Local d'Urbanisme.

Par ailleurs, il est lié aux documents de planification suivants :

- Le programme de travaux d'amélioration des performances du réseau, prévu par la collectivité à l'issue du diagnostic du système d'assainissement collectif (effectué en 2017-2018). La mise en œuvre de ce programme nécessite le financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui conditionne son aide financière à l'actualisation du zonage.
- Au SDAGE Seine-Normandie notamment l'orientation 3.3 : « Adapter les rejets des systèmes d'assainissement à l'objectif de bon état des milieux »
- Enfin, il doit se conformer au SAGE applicable sur la commune. En l'occurrence, la commune n'est concernée que très ponctuellement par le SAGE Risle Charentonne.

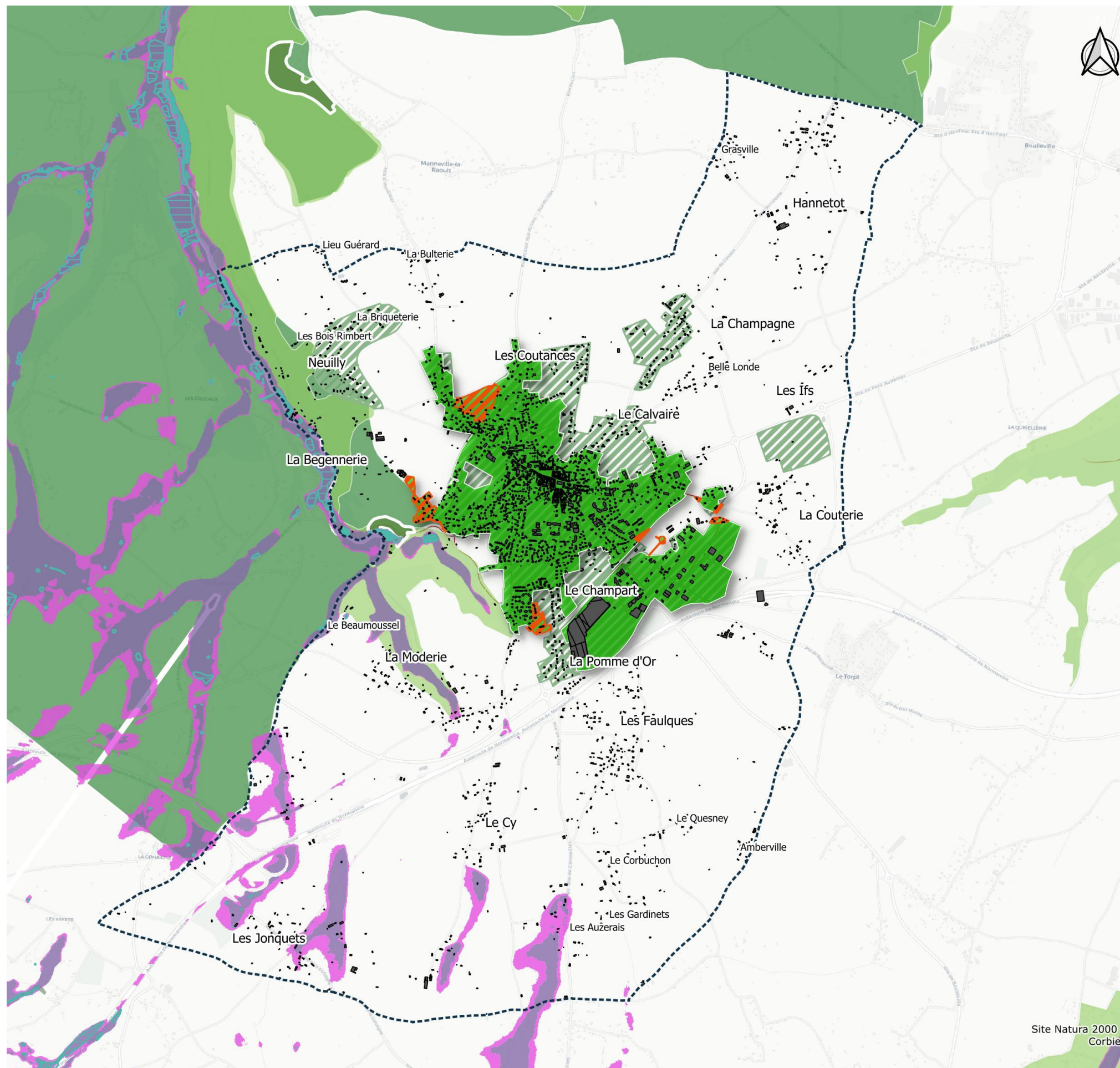
2 Enjeux environnementaux

Nous avons réalisé des cartes de synthèse de l'état initial de l'environnement, sur lesquelles nous avons superposé le zonage actuel (carte annexée au présent PLU), ainsi que le projet de nouveau zonage.

- Carte 1 : les milieux naturels et les zones humides.
- Carte 2 : risques du milieu naturel et périmètres de protection de captage.

Le tableau ci-dessous liste les sensibilités environnementales concernées par **l'évolution du zonage** :

	Enjeux concerné par l'assainissement collectif (rejet de la station d'épuration)	Enjeux concerné par l'assainissement collectif (travaux de création de réseaux)	Enjeux concerné par l'assainissement non collectif
Cours d'eau naturels	Vallée de la Morelle	Aucun	Les zones potentiellement urbanisables passées en ANC sont pour moitié situées sur le bassin versant de la Vilaine et pour moitié sur le bassin versant de la Morelle.
Zones humides	Zones humides dans la vallée de la Morelle	Aucun	Aucun
ZNIEFF de type I	Aucun (en amont de la station)	Aucun	Aucun
ZNIEFF de type II	La Vallée de la Morelle	Aucun	Hameau de Neuilly proche de la ZNIEFF de type II « LA VALLÉE DE LA MORELLE »
Zones Natura 2000	Aucun	Aucun	Aucun
Périmètres de protection de captage d'eau potable	Aucun	Aucun	Rue Pierre Mendès France (La Pomme d'or) : dans le PPE captage « Les Godeliers » sur la commune de « Le Torpt ».
Site inscrit et classés	Site inscrit « La haute vallée de la Morelle à Beuzeville, Manneville-la-Raoult »	Aucun	Hameaux Neuilly à proximité du site inscrit (reste en ANC)
Remontées de nappes	Aucun	Aucun	Aucun
Cavités souterraines	1 indice de bétoire en aval de la station d'épuration	Aucun	2 indices de bétoire dans le secteur Le Calvaire
Vulnérabilité des nappes	Plus forte vulnérabilité dans la vallée de la Morelle	Aucun	Faible vulnérabilité sur les plateaux
Retrait-gonflement des argiles	Station d'épuration en risque moyen	Aucun	Risque moyen dans le secteur du hameau Neuilly
Risque inondation	Aucun	Aucun	Aucun



Evolution du zonage d'assainissement

Carte 1

Milieus naturels et zones humides

Le zonage d'assainissement

- Zones d'assainissement collectif (AC) 2024
- Ancien zonage (non approuvé) 2018

Evolutions du zonage

Evolutions du zonage

- Secteurs ajoutés à l'AC

Inventaires ZNIEFF

- ZNIEFF de type I_INPN_2023
- ZNIEFF de type I_INPN_2023 copie
- ZNIEFF de type II_INPN_2023

Sites inscrits ou classés

- Classé
- Inscrit

Zones humides

- Zones humides, forte prédisposition
- Zones humides, faible prédisposition
- Inventaire terrain
- Non défini
- Photo-interprétation
- Réglementaire

Sites Natura 2000

- Natura 2000 ZPS Normandie
- Natura 2000 ZSC_SIC_pSIC Normandie

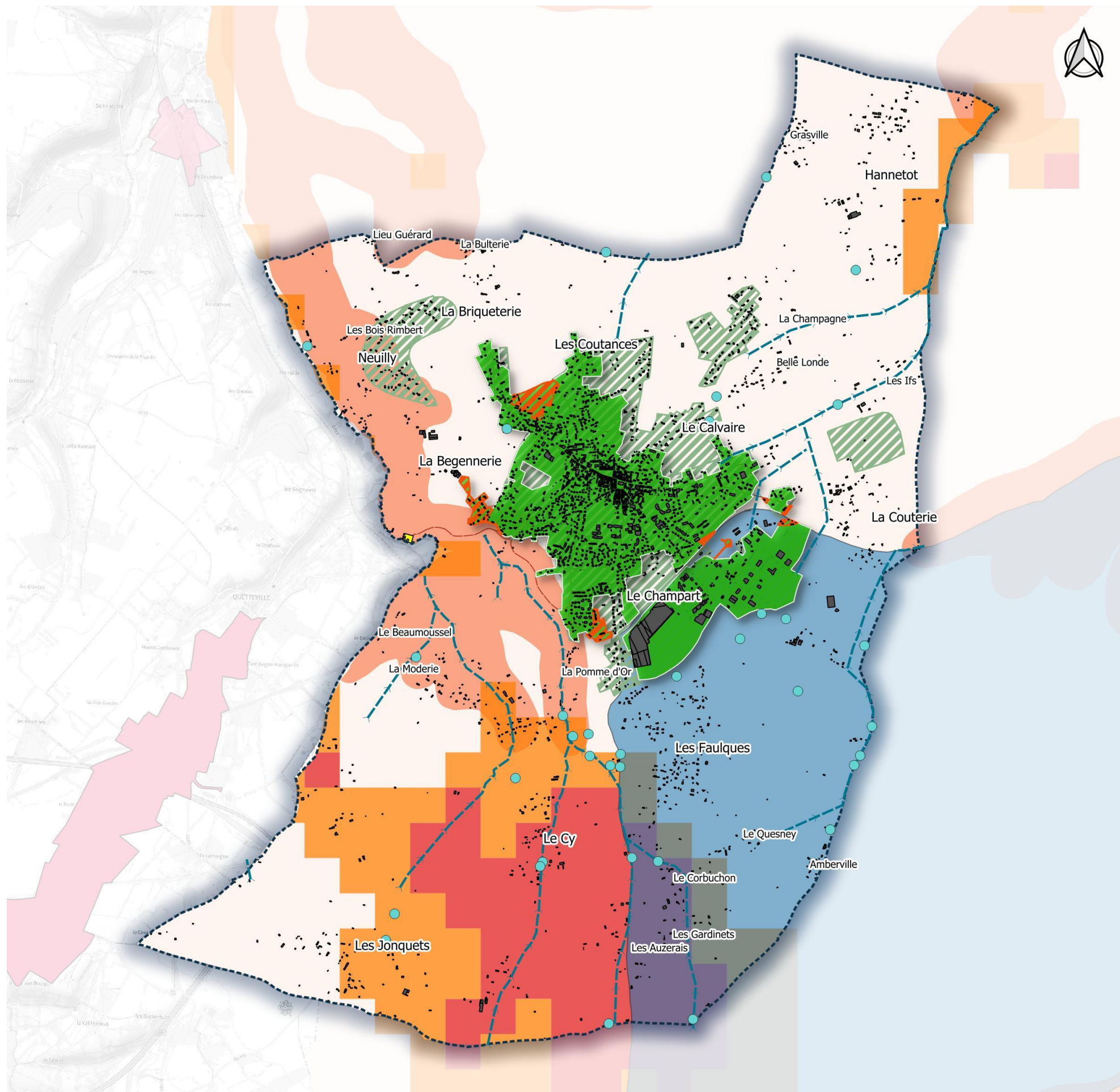
Limite de la commune

0 500 1 000 m



Fond de plan ©IGN





Evolution du zonage d'assainissement

Carte 2

Risques naturels et de pollution des eaux

Le zonage d'assainissement

- Zones d'assainissement collectif (AC) 2024
- Ancien zonage (non approuvé) 2018

Evolutions du zonage

- Secteurs ajoutés à l'AC

Risque de pollution des eaux

- Périmètre de protection éloigné de captage
- Indice de bétail (source PLU Beuzeville)
- Axes de drainage (source PLU)

Risque naturel

- Zones inondées dans l'Eure

Aléa retrait-gonflement d'argiles

Remontées de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

- Limite de la commune

0 500 1 000 m

Fond de plan ©IGN



3 Solutions de substitution permettant de répondre aux objectifs du zonage d'assainissement

Le nouveau zonage proposé a pour objectif de réduire au maximum les possibilités d'extension du réseau collectif. Guidé par ce seul objectif, le rapport de zonage ne présente donc pas d'analyse comparative de scénarios.

En revanche, la commune de Beuzeville a mené une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration, dans laquelle plusieurs scénarios ont été étudiés.

4 Motifs pour lesquels le zonage a été retenu

La faisabilité de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est étudiée en croisant deux critères :

- L'aptitude du terrain à infiltrer les eaux
- Les contraintes d'habitat liées à la taille du terrain, la présence de réseaux souterrains etc.

Sur la commune de Beuzeville, les contraintes d'habitats sont faibles et les sols favorables à l'infiltration représentent 58 % des situations. Aucune parcelle ne se trouve dans une configuration où il est impossible de réaliser une filière.

Par ailleurs, le choix de la collectivité s'appuie sur la saturation de la d'épuration des eaux usées de Beuzeville risquant de perturber le traitement et d'occasionner des rejets directs dans la rivière La Morelle.

Le nouvel équipement ne sera pas opérationnel avant fin 2025.

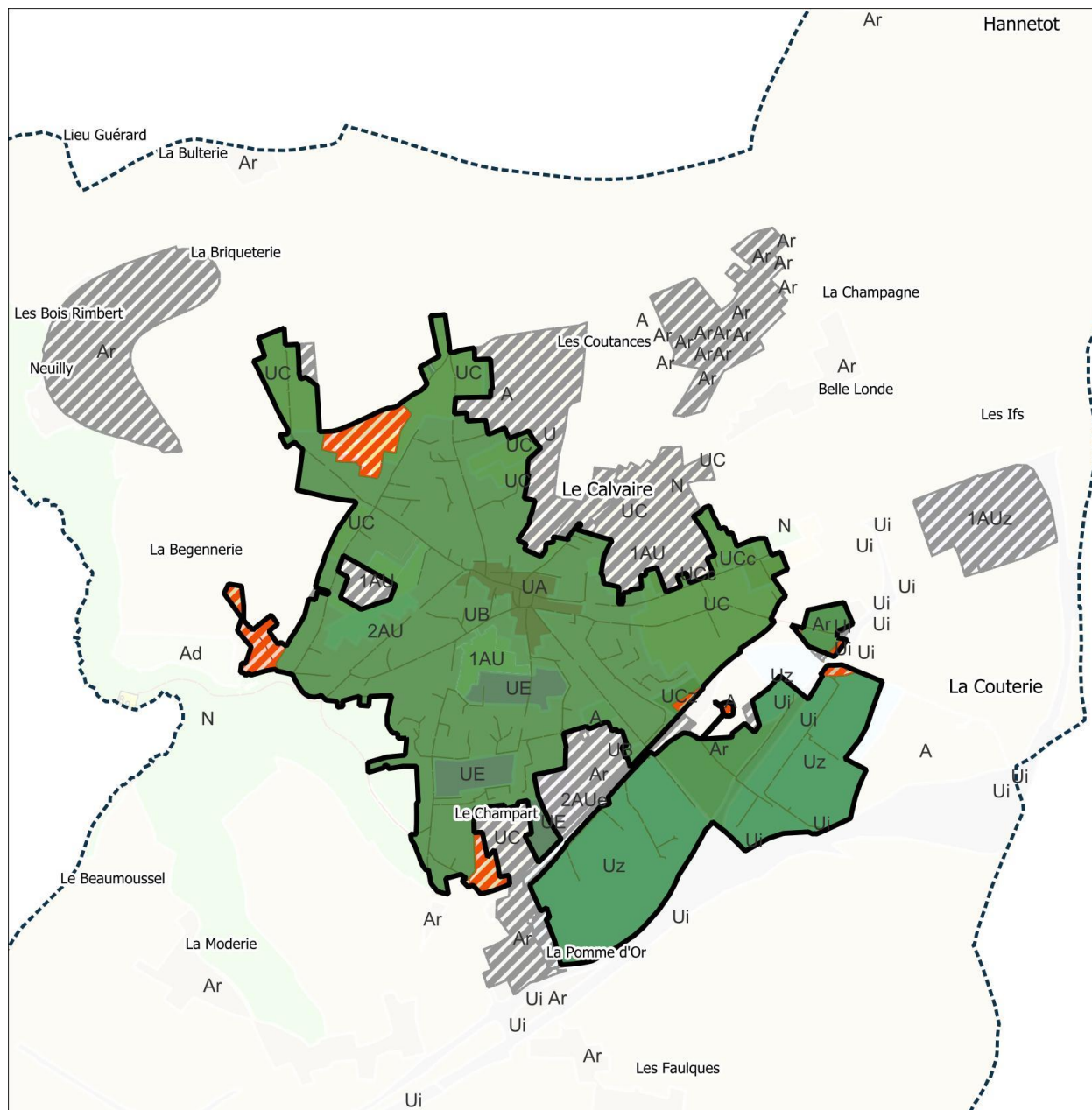
D'éventuelles extensions pourront être envisagées lorsque la capacité épuratoire sera revue à la hausse pour faire face aux besoins d'urbanisation future. Une nouvelle révision du zonage sera nécessaire.

D'une manière général les contraintes environnementales sont faibles dans les zones d'assainissement non collectif et seuls quelques hameaux présentent des sensibilités plus fortes. Il a été choisi toutefois de les conserver en assainissement non collectif afin de préserver la station d'épuration et les milieux concernés par son rejet notamment « La Morelle ». L'impact de dysfonctionnements sur l'environnement avant sa réhabilitation serait fort au regard des nombreuses sensibilités environnementales localisées dans la vallée de la Morelle : zones humides, biodiversité et site inscrit.

La commune a acté le principe suivant, tant que la nouvelle station n'est pas en service :

- Les habitations raccordées ou desservies par le réseau collectif sont maintenues en zone d'assainissement collectif (AC)
- Aucune extension de la zone de collecte des eaux usées n'est retenue sur la commune, à l'exception des projets déjà engagés à la date de cette décision,
- Les logements actuellement en assainissement non collectif restent en ANC en situation future.

A l'inverse, les sensibilités environnementales présentes dans les zones urbanisées sont moindres et l'impact environnemental de l'assainissement non collectif en cas de dysfonctionnement dans ces secteur sera moins important.



Evolution du zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement

□ Zones d'assainissement collectif (AC) 2024

Evolutions du zonage

□ Limite de la commune

Evolutions du zonage

■ Conservé en AC

■ Retiré

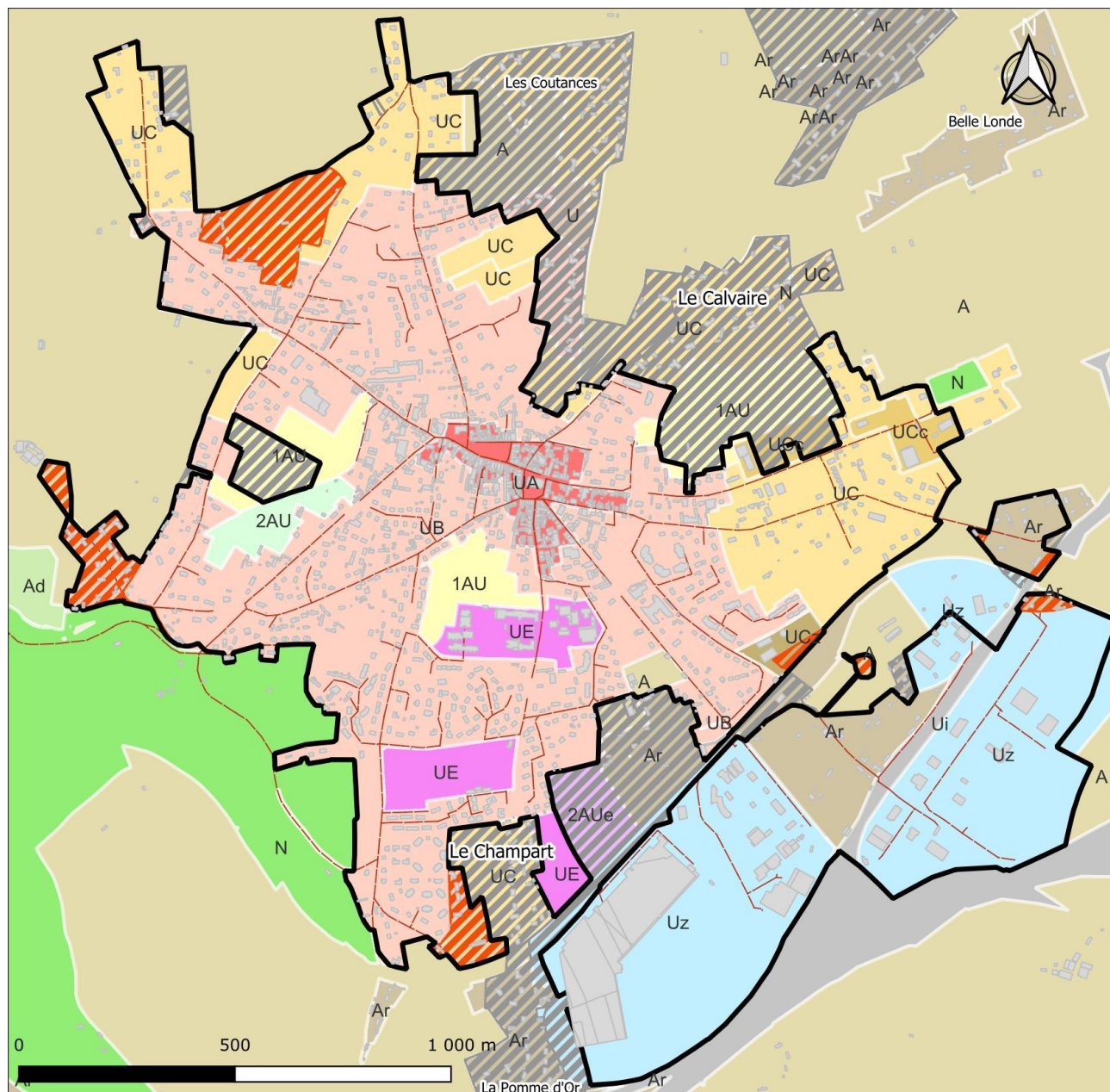
■ Secteurs ajoutés à l'AC



0 500 1 000 m

Fond de plan ©IGN





Evolution du zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement

□ Zones d'assainissement collectif (AC) 2024

Evolutions du zonage

▨ Retiré

▨ Secteurs ajoutés à l'AC

Zonage du PLU de Beuzeville

1AU

1AUz

2AU

2AUe

A

Ad

Ar

N

U

UA

UB

UC

UCc

UCz

UE

Ui

Uz

▭ Limite de la commune



5 Effets notables probables sur l'environnement

Les rejets issus des systèmes d'assainissement **lorsqu'ils sont défallants** (qu'ils soient collectifs ou non collectifs), peuvent avoir des incidences indirectes négatives sur les milieux naturels et les ressources.

S'ils sont bien exploités, le risque de dysfonctionnement est limité. Toutefois, le risque « zéro » n'existe pas, et le vieillissement des ouvrages est inéluctable.

Ces incidences potentielles peuvent prendre la forme de rejets polluants. Lorsqu'ils sont rejetés dans le milieu, les polluants classiques provoquent, en se dégradant, une consommation de l'oxygène dissous dans l'eau, mais aussi pour l'azote et le phosphore des développements importants de végétaux, qui peuvent nuire au développement des autres organismes.

	Incidences de l'évolution du zonage
Incidences sur la qualité de l'eau et les cours d'eau	Le zonage n'apporte aucune modification dans le bassin versant de la Corbie. Les zones 1AU du PLU ont été reclassées en ANC. Cela n'entraîne pas de modifications de la situation actuelle. Ce secteur reste assez éloigné du réseau hydrographique, il n'est donc pas particulièrement sensible.
Incidences sur les zones humides	Aucune zone humide n'est présente dans les zones d'habitat. Le zonage protège à court terme les zones humides situées dans la vallée de la Morelle en bloquant la saturation de la station le temps de la réhabilitation de l'équipement
Biodiversité	Aucune modification de l'impact sur les ZNIEFF. Le zonage protège à court terme les ZNIEFFs situées dans la vallée de la Morelle en bloquant la saturation de la station le temps de la réhabilitation de l'équipement
Ressource en eau souterraine	L'état des bêttoires et leur lien avec la ressource souterraine n'est pas connu. Il est nécessaire d'étudier plus précisément le risque de pollution de ces bêttoires. C'est pourquoi, la collectivité va réaliser des investigations plus approfondies. 121 logements sont concernés par le périmètre de protection du capte « Les Godeliers ». Il n'y aura pas d'extension du réseau dans ce secteur. Pour s'assurer de l'absence d'incidences sur la qualité des eaux souterraines, le SPANC réalisera un suivi renforcé des installations concernées par le périmètre de protection (121 logements).
Sites inscrits et classés	L'évolution du zonage n'apporte aucune modification de l'impact sur ce site inscrit
Natura 2000	Impacts directs : Il n'y a aucun site Natura 2000 sur le territoire de la commune de Beuzeville. Impacts indirects (à l'extérieur du territoire communal) : la modification du zonage d'assainissement n'entraînera pas de modification notable des incidences potentielles de l'assainissement non collectif sur le site Natura 2000 Corbie

6 Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

	Description de la mesure
Les mesures d'évitement	Limitation de l'augmentation de la charge polluante collectée par le système d'assainissement en relation avec l'augmentation de la population communale
Les mesures de réduction	Réalisation du programme de travaux d'amélioration des performances du réseau de collecte Suivi de l'exploitation de la station d'épuration Contrôles réglementaire de l'assainissement non collectif Contrôle renforcé dans le Périmètre de Protection du Captage (tous les 4 ans). Investigations plus approfondies dans le secteur du Calvaire et de Bellelond (bêtoires)
Les mesures de compensation	Les mesures d'évitement et de réduction qui seront appliquées permettent de supprimer les impacts du projet de zonage. Il n'est donc pas prévu de mesures compensatoires.

7 Suivi des effets du zonage

La commune de Beuzeville effectue le suivi des impacts de l'assainissement sur le territoire à l'aide des dispositifs suivants :

– **Pour l'assainissement collectif :**

Le suivi du fonctionnement de la station d'épuration et du réseau de collecte (encadré par la réglementation)

– **Pour l'assainissement non collectif :**

Le SPANC élabore chaque année un bilan annuel de fonctionnement et détermine 3 indicateurs :

- 1. Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif
- 2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)
- 3 Indice de conformité

Suivi de la qualité des milieux

L'impact de l'assainissement sur les cours d'eau est qualifiable et quantifiable à partir de l'évaluation de l'état des masses d'eau, notamment de la Morelle, aux stations de suivi « La Morelle à Beuzeville 1 » et « Ruisseau de la fontaine Saint-Laurent à Quetteville 1 » dont les résultats sont publiés sur le site « Naiades www.naiades.eaufrance.fr ».

8 Avis émis par l'Etat membre de l'Union européenne

Le zonage d'assainissement des eaux usées de Beuzeville n'est pas concerné.